# Les privilèges fiscaux des retraités ?

par Henri Sterdyniak

Selon le rapport de la Cour des Comptes publié vendredi 14 septembre, les retraités bénéficient d'avantages fiscaux de l'ordre de 12 milliards d'euros, dont la mise en cause permettrait de réduire le déficit de la Sécurité sociale. Dans la Revue de l'OFCE d'octobre 2010, nous avions déjà montré que les avantages fiscaux dont bénéficient les retraités (12,5 milliards d'euros, soit 1 375 euros par ménage) sont équivalents, ramenés à la population concernée, aux avantages dont bénéficient les actifs (25,7 milliards, soit 1 600 euros par ménage).

L'État pourrait certes gagner 1,8 milliard d'euros en faisant passer le taux de CSG sur les retraites à 7,5 % et en imposant les avantages familiaux des retraités. Mais, l'équité imposerait de réindexer en même temps les retraites sur les salaires (ce qui coûterait 10,4 milliards d'euros). De même, le remise en cause de l'abattement pour frais professionnels des retraités (gain : 2,7 milliards) devrait s'accompagner d'une baisse de 10 à 3% de l'abattement des salariés (gain : 6,9 milliards) et d'un meilleur contrôle des frais professionnels des non-salariés.